

ANNEXE 2 : Charte d'usage du réseau informatique du Lycée et de l'Internet

LA SECURITE INFORMATIQUE EST L'AFFAIRE DE TOUS ET DE CHACUN.

RESPECT DE LA LEGISLATION

L'utilisation des TICE (Technologie de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement), que ce soit dans l'établissement ou à l'extérieur, s'inscrit dans un cadre légal et juridique. L'Ecole, dans sa mission éducative, ne peut cautionner des pratiques frauduleuses et se doit d'accompagner les élèves dans une utilisation critique et raisonnée des TICE.

Les nouvelles technologies doivent être utilisées au sein et en dehors de l'établissement scolaire, dans le respect des dispositions stipulées par la réglementation nationale (code pénal, code civil, ...) comme par la présente charte informatique annexée au règlement intérieur de l'établissement.

Elles comprennent l'utilisation de l'outil informatique, de matériel portable électronique (téléphones portables, lecteurs MP3/vidéo, console de jeux), de l'internet, des blogs, de la messagerie électronique, réseaux sociaux, etc.

Règles à respecter pour l'ensemble des nouvelles technologies :

- Ne pas dire de mal des autres (insultes, injures, propos racistes ou xénophobes, ...),
- Ne pas dévoiler des informations liées à la vie privée des personnes,
- Ne pas prendre, ni diffuser des photos, des vidéos ou des enregistrements sonores sans l'accord préalable de la personne concernée,
- Ne pas mettre en ligne des textes, des images, de la musique, sans l'accord des auteurs ou titulaires des droits d'auteur.
- Ne pas télécharger illégalement de la musique, des vidéos, des logiciels ...
- Ne pas enregistrer, photographier ou filmer dans le cadre d'un cours sauf autorisation écrite et signée d'utilisation du droit à l'image
- Ne pas pousser les autres à faire des choses interdites (filmer une agression par exemple), sous peine d'être déclaré complice et condamné pénalement.

CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne utilisant les ordinateurs, le réseau et le serveur informatique du Lycée Pablo Neruda, le serveur académique permettant l'accès internet, puis à l'Internet.

L'ensemble de ce dispositif est désigné ci-dessous par le terme "réseau". (*réseau TLPU085 Lycée Pablo Neruda*)

RESSOURCES DISPONIBLES :

Le serveur du réseau du lycée Pablo Neruda offre :

- Un compte personnel à tous les professeurs et élèves du lycée qui se connectent par code et mot de passe,

- Une zone du disque dur du serveur pour le stockage des travaux personnels 500 Mo pour les élèves, 1,5 Go pour les personnels enseignants et d'éducation par compte, sans stockage de fichiers exécutables porteurs éventuels de virus.
- L'accès à tous les programmes publics disponibles sur le serveur et à l'Internet

CONDITIONS D'ACCES :

Chaque utilisateur se voit attribuer un identifiant et un mot de passe qui lui permettent de se connecter au serveur informatique du lycée. **Cet identifiant et ce mot de passe sont strictement personnels et confidentiels.** Chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait : la communication à des tiers de ces informations, engage son entière responsabilité ; si l'administrateur relève une infraction, la sanction sera appliquée à la personne désignée par le nom de connexion.

RESPECT DES REGLES DE LA DEONTOLOGIE INFORMATIQUE :

Engagements du Lycée :

Le Lycée s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, au respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, au respect de la propriété littéraire et artistique).

Le Lycée Pablo Neruda s'efforce de maintenir le Service accessible en permanence, mais peut interrompre l'accès pour toutes raisons, notamment techniques, sans pouvoir être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions pour l'utilisateur. Il tiendra dans la mesure du possible les utilisateurs informés de ces interruptions.

Le Lycée Pablo Neruda n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle éditorial sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.

Le Lycée Pablo Neruda se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les élèves pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs pédagogiques. Il peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

Engagements de l'Utilisateur :

L'Utilisateur s'engage à n'utiliser le service, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif. Il accepte un contrôle a posteriori de l'utilisation de sa messagerie, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes) sans qu'il n'y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique). Il s'interdit à l'occasion du Service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

L'Utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du Service, et notamment à ne pas :

- masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.
- altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation.
- interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau.
- se connecter ou essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé.
- porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants.
- modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau.
- utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- introduire des programmes nuisibles (virus ou autres)
- modifier sans autorisation la configuration des machines : ne pas déplacer ou débrancher des périphériques (souris, clavier, écran, câbles réseaux...). Il est de plus interdit de démonter les ordinateurs.

Il s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels.

Il accepte que le Lycée Pablo Neruda dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.

Points particuliers :

Les blogs et réseaux sociaux :

Ils permettent de dialoguer, d'échanger des idées ou des informations. Tout le monde peut créer facilement sur internet un blog ou son compte sur un réseau social mais : L'élève mineur doit demander l'accord de ses parents, qui sont responsables civilement jusqu'à sa majorité.

Les blogs ou pages de réseaux sociaux ou sites internet ne peuvent porter ou mentionner le nom d'un établissement scolaire ni d'une personne sans avoir au préalable obtenu leur accord. Les règles à respecter sont les mêmes que pour l'ensemble des nouvelles technologies. Elles sont rappelées dans la charte du site qui publie le blog ou le réseau social : il faut en prendre connaissance et les respecter. L'utilisateur est responsable de l'ensemble du contenu diffusé sur son blog ou sur son mur, y compris des commentaires laissés par des internautes ; il doit les supprimer s'ils ne respectent pas les règles.

La messagerie :

Les règles énoncées ci – dessus s’appliquent également pour la messagerie électronique. La liberté d’échanger, de communiquer doit se faire dans le respect de ces mêmes règles ; par exemple, les propos injurieux, racistes, portant atteinte à la vie privée des personnes etc. sont interdits. De la même façon, l’envoi de messages qui induisent en erreur d’autres utilisateurs en usurpant le nom ou la dénomination sociale d’autres personnes est proscrit comme l’utilisation de la messagerie dans un but commercial. Vendre ou distribuer des substances ou produits illégaux par son intermédiaire ou s’approprier la messagerie d’un autre utilisateur sont interdits.

Attention aussi à ne pas divulguer l’adresse électronique ainsi que des mots de passe ou toute autre coordonnée personnelle, ces informations sont strictement confidentielles et risqueraient de tomber dans les mains de personnes indésirables.

LES SANCTIONS :

L'utilisateur qui contreviendrait aux règles précédemment définies s'expose à son exclusion du réseau, ainsi qu'aux sanctions et poursuites pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. En cas de non-respect de ces règles, une sanction disciplinaire prévue au règlement intérieur peut être prononcée contre l'auteur de l'infraction. Ce dernier peut également faire l'objet d'une condamnation pénale, c'est – à – dire d'une peine d'emprisonnement et/ou d'amende et être condamné à une peine civile (verser des dommages et intérêts à la victime) prévues par le code pénal ou le code civil (en l'occurrence le représentant légal s'il s'agit d'un mineur).

Accès à l'ENT (Environnement Numérique de Travail) de l'établissement :

Lors de la première connexion à l'ENT, chaque utilisateur doit prendre connaissance de la Charte d'utilisation de l'ENT Auvergne. Cette consultation vaut acceptation.

Ces règles de « bon usage » sont susceptibles d'évoluer sous le contrôle du conseil d'administration notamment en fonction des évolutions techniques et des pratiques constatées sur le réseau.

----- ✂ ----- ✂ -----

Nom : _____ Classe : _____

Prénom : _____ Date : _____

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance de la **Charte d'usage du réseau informatique du Lycée et de l'Internet** du lycée Pablo NERUDA et m'engage pour ma sécurité, mon bien être et ceux des autres à le respecter.

Signature des responsables légaux
Précédé de la mention : lu et approuvé

Signature de l'élève
Précédé de la mention : lu et approuvé